

**DEPARTEMENT DES  
PYRENEES-ORIENTALES**  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**

**ARRETE MUNICIPAL**

**Portant réglementation sur la circulation en agglomération.**

**Arrêté n° 284/2022**

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le vendredi 26 août 2022 par l'entreprise SPIE CityNetworks, sise 300 rue Léon Joulin 31000 TOULOUSE en vue d'effectuer des travaux de vérification et d'aiguillage du réseau ORANGE, à PEZILLA LA RIVIERE.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation à PEZILLA LA RIVIERE durant ces travaux, traverse Saint-Joseph, rue des Hortes, rue de la Source, rue de la Têt et chemin de Pézilla,

**ARRETE**

**Article 1 :** Du lundi 26 septembre au lundi 17 octobre 2022, la circulation sera alternée manuellement au passage du chantier mobile, au niveau de la traverse Saint-Joseph, rue des Hortes, rue de la Source, rue de la Têt et chemin de Pézilla à PEZILLA LA RIVIERE durant ces travaux.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise pendant toute la durée des travaux.

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 29 août 2022.

**Destinataires :**

**Brigade de Gendarmerie de Millas :**

**Mail : bta.millas@gendarmerie.interieur.gouv.fr.**

**SPIE CityNetworks :**

**Mail : benoit.germa@spie.com**



*Le Maire,*

*Jean-Paul BILLES*